

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

Présents : JL Martin, M Charbonnier, N Fontany, A Rixte, R Givaudan, A Milési, A Buffet, G Gosselin, C Soureillat, N Haddad, B Jouve, P Fabre

Absents excusés : JL Legrand, C Alligon, P Théolas, S Veyrier, C Thibaud, F Crespo, D Thévenieau

Pouvoirs : JL Legrand à C Soureillat, C Alligon à N Fontany, P Théolas à JL Martin, S Veyrier à Anaïs Milési, C Thibaud à M Charbonnier, F Crespo à R Givaudan

Date de convocation : 6 décembre 2018

Secrétaire de séance : Robert Givaudan

Séance ouverte à 18h30

Une attaque a eu lieu dans le centre-ville de Strasbourg ce mardi soir lors du célèbre marché de Noël faisant état d'un bilan de cinq morts et de onze blessés. Une vaste opération de police a été lancée pour retrouver l'assaillant de 29 ans, fiché S pour radicalisation islamiste. Monsieur le Maire adresse toutes ses pensées aux victimes et à leurs familles ainsi qu'aux forces de l'ordre mobilisées dans le cadre du plan « urgence attentat » mis en œuvre sur tout le territoire français. Pensée particulière pour toutes ces personnes endeuillées durant cette période de fêtes de fin d'année.

Mise au vote du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2018

Accord unanime de l'assemblée sur le procès-verbal du 28 novembre 2018.

Avenant n°1 Marché de travaux Réfection des réseaux de la rue des remparts

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de réfection de la rue des remparts avancent bien malgré une petite perte de temps due aux intempéries. La réfection des réseaux est terminée (le dessous) et l'entreprise SORODI a commencé le revêtement avec la pose des pavés. Malheureusement, lorsque l'on ouvre, on peut avoir des mauvaises surprises sur un réseau qui a presque 60 ans.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une modification a été introduite au marché initial de travaux de réfection des réseaux de la rue des Remparts suite à la découverte du mauvais état de 10 branchements particuliers sur le réseau assainissement.

En effet, lors de la phase préparatoire des mises à la cote des regards existants, il a été constaté sur les regards de branchements particuliers une vétusté à savoir :

- défaut d'étanchéité
- défaut liaison regard/réseau principal

De ce fait, la mise en conformité de ces branchements particuliers est nécessaire afin d'éviter les infiltrations d'eaux parasites.

Abel Rixte rajoute que les toutes les tranchées faites au fil du temps notamment pour les réseaux secs fragilisent le réseau d'assainissement.

Cette modification apporte une plus-value au montant du marché initial de 11 070,00 € HT, soit 13 284,00 € TTC ; le montant du marché initial s'élevant à 75 900,00 € HT, est porté à 86 970,00 € HT (104 364,00 € TTC), soit une augmentation de 14,58%.

Monsieur le Maire précise que cette modification a été validée par la Commission d'Appel d'Offres réunie le jeudi 13 décembre 2018 et que cet avenant ne modifie pas l'équilibre de la procédure adaptée passée initialement.

Pour cela Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 du marché de travaux de réfection des réseaux de la rue des Remparts pour un montant de 11 070,00 € HT, soit 13 284,00 € TTC. Il rajoute que cette somme est prise sur le budget annexe de l'eau et l'assainissement.

Toute la partie voirie et revêtement est quant à elle imputée sur le budget général.

Monsieur le Maire rappelle que les riverains avaient été consultés bien en amont du projet sur la question du stationnement. Il avait ainsi été décidé avec leur accord de supprimer tout le stationnement sur cette portion en conservant toutefois une place pour personne à mobilité réduite. La chaussée plus étroite devrait faire ralentir les automobilistes et les potelets installés sécuriseront les piétons qui auront plus d'espace pour circuler.

Pierre Fabre rajoute que les cyclistes empruntent le sens interdit et roulent à toute vitesse.

Monsieur le Maire précise que depuis l'installation d'un second panneau sens interdit, il y a moins d'incivismes et qu'il s'agissait plutôt d'un manque de lisibilité.

Monsieur le Maire se réjouit de voir ce quartier redynamisé. En effet, ces dernières années, la rue des remparts et la Place de la République avaient été un peu oubliées (chaussée abîmée, beaucoup de stationnement). Aujourd'hui, et après plusieurs années de travaux (3 tranches), ce quartier forme un joli ensemble avec cette Place de la République dédiée à la détente dans un cadre très agréable.

Depuis la création du parking de la magnanerie, la question du stationnement de la Place de la République s'est posée. Aujourd'hui, cette Place dont le stationnement a été supprimé accueille le dimanche matin le marché aux truffes en toute sécurité.

Concernant le stationnement, Monsieur le Maire se réjouit de voir les parkings du Temple et des Combes occupés. Une prise de conscience est prise par les riverains et les gens de passage pour éviter les stationnements anarchiques.

Le Conseil Municipal, après un vote, 17 pour et 1 abstention approuve l'avenant n°1 du marché de travaux de réfection des réseaux de la rue des Remparts pour un montant de 11 070,00 € HT, soit 13 284,00 € TTC, autorise Monsieur le Maire ou Madame la 1^{ère} Adjointe à signer tous les documents relatifs à ce dossier et précise que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus à l'article 2315/100 et 2315/110 du budget annexe Eau et Assainissement.

SDED : Adhésion à un groupement de commandes d'électricité

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les contrats de fourniture d'électricité dont la puissance souscrite est supérieure à 36 Kva ne relèvent plus du tarif réglementé, habituellement connu sous les anciennes appellations « tarif jaune » et « tarif vert ». Ces contrats ont été ouverts à la concurrence et les collectivités ont été conduites à réaliser des marchés d'achat public pour comparer les offres de différents fournisseurs d'électricité.

C'est à cette occasion que Territoire d'énergie SDED a entrepris de proposer un groupement d'achat aux collectivités intéressées, afin de leur faire bénéficier :

- D'un prix compétitif, facilité par l'effet de volume
- De services associés, tels que l'optimisation tarifaire ou l'archivage des données de facturation

Aujourd'hui le groupement coordonné par le SDED compte 92 membres dans la Drôme, dont 53 communes. Plus de 350 contrats ont été mis en concurrence, pour un volume d'achat annuel d'environ 3.8 M€ HT (frais d'acheminement compris). Ce groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres.

Ces achats sont généralement renouvelés par périodes de 2 ans. A l'issue de la période actuelle, qui prendra fin le 31 décembre 2019, il est possible d'intégrer de nouvelles collectivités dans le futur achat groupé 2020-2024. Les délais de procédure de l'achat public étant assez longs, le processus de constitution du groupement doit être réalisé aussi tôt que possible, d'ici la fin janvier 2019.

Le coordonnateur du groupement est le SDED, Territoire d'énergie Drôme. Il sera chargé d'organiser, dans le respect du Code des marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement. La CAO du groupement sera celle du SDED, coordonnateur du groupement.

La commune de Taulignan est consommatrice d'électricité pour ses bâtiments et équipements. Ses besoins sont estimés à 340 MWh par an et se répartissent sur 25 points de livraison. Monsieur le Maire, en aparté, souhaite faire un point sur l'extinction de l'éclairage public et demande aux conseillers s'ils ont eu des retours de la part de la population. En règle générale, les retours sont assez positifs. Le conseil des aînés en a parlé lundi en réunion, pour eux aussi, la démarche est respectable. Monsieur le Maire a reçu un sms d'un administré mécontent pour diverses raisons. Il rajoute que l'extinction de l'éclairage public est expérimentale pendant un an, période à l'issue de laquelle nous sonderons la population sur les conclusions de ce dispositif.

Le Conseil Municipal, après un vote 17 pour et 1 abstention, autorise l'adhésion de la commune de TAULIGNAN au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés et accepte les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, et d'en autoriser sa signature ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Droits de préemption urbains

En application de sa délégation de compétence accordée par le Conseil Municipal sur les D.P.U, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas préempté sur le dossier suivant : la parcelle AX 176.

- **Vœu – « Refusons la présence des animaux sauvages dans les cirques »**

Dossier présenté par Mme Geneviève Gosselin

Il s'agit d'une démarche à l'initiative de l'association 30 millions d'amis. Monsieur le Maire rappelle que cette même association nous accompagne financièrement dans la campagne de stérilisation des chats.

Les éthologues et les zoologues ont observé que les troubles du comportement, observables sur les animaux dans les cirques, sont « *les manifestations d'un échec à s'adapter de façon appropriée, et peuvent donc acquérir valeur de critère pour l'adéquation des environnements d'hébergement au long cours pour les animaux* » (Marc Bride, Glen & Craig J.V), les « marqueurs des états de mal-être chronique » (Hannier I). ou encore « *la preuve d'une souffrance chronique* » (Wemelsfelder F).

La déclaration de la Fédération des Vétérinaires d'Europe en juin 2015 fait autorité en la matière et recommande « *à toutes les autorités compétentes européennes et nationales d'interdire l'utilisation de mammifères sauvages dans les cirques itinérants dans toute l'Europe, compte tenu de l'impossibilité absolue de répondre de façon adéquate à leurs besoins physiologiques, mentaux et sociaux* ».

Les conditions de détention et de dressage des animaux occasionnent à ces derniers des pathologies avérées tels que des troubles cardiaques, de l'arthrite, des stéréotypies et autres troubles du comportement.

Ce vœu s'appuie sur les textes réglementaires et éthiques suivants :

- L'article L.214-1 du code rural qui dispose que « Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce »,
- L'article 22 de l'arrêté du 18 mars 2011 fixant les conditions de détention et d'utilisation des animaux vivants d'espèces non domestiques dans les établissements de spectacle itinérant, qui dispose que « les animaux doivent être entretenus et entraînés dans des conditions qui visent à satisfaire leurs besoins biologiques et comportementaux, à garantir leur sécurité, leur bien-être et leur santé »,
 - Les articles R 214-17 et suivant du code rural,
 - Les articles L 521-1 et R 654-1 du code pénal,
 - L'arrêté du 11 août 2006 fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques,
 - L'annexe I de la convention de Washington (Cites) sur la protection des animaux sauvages.

Les textes précités imposent des normes légales et réglementaires minimales visant à satisfaire aux impératifs biologiques de chaque espèce et le caractère itinérant des cirques fait obstacle au respect de ces normes.

Pour toutes ces raisons, il est proposé au Conseil Municipal de s'opposer à la présence d'animaux sauvages dans les cirques et tous spectacles qui les asserviraient. Nous sommes garants de la moralité publique, et la mise en spectacle d'animaux sauvages ou de certains animaux domestiques dans des conditions incompatibles avec leurs besoins biologiques et leur habitat constitue une atteinte aux valeurs de respect de la nature et de l'environnement protégées par notre Constitution.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite :

- 1. Participer à l'évolution de la réglementation nationale et faire interdire la présence d'animaux sauvages dans les cirques et privilégier les cirques sans animaux,**

2. Solliciter des contrôles systématiques et la stricte application de l'arrêté du 18 mars 2011 pour tous les cirques avec animaux qui s'installeront sur la commune.

- **Compte rendu rendez-vous MARPA au Conseil Départemental**

Lundi 10 décembre, Monsieur le Maire a rencontré Mme Guibert Annie, Vice-Présidente chargée du Social. Il était accompagné :

- des deux conseillers départementaux Mme Renée Payan et Luc Chambonnet, qu'il remercie chaleureusement pour leur présence
- de M. Martel Raymond, 1^{er} Vice-Président de la MSA Ardèche Drôme Loire,
- de Mme Gential Dominique, Directrice de la MSA Ardèche Drôme Loire,
- de Mme De Sousa, responsable de MSA Services,
- de Mme Riou Natacha, chargée de projet MSA Services,
- de Mme Soureilat Chantal conseillère municipale et membre du CCAS
- et de Mme Roberte MAZEL, membre du CCAS et secrétaire du Conseil d'Administration de la MARPA de Rémuzat.

Tous ensembles, nous avons argumenté sur ce magnifique projet pour Taulignan et ses environs. L'accent a été mis sur le projet de territoire puisque sur 18 communes consultées, 18 ont répondu favorablement au projet dont les trois plus petites communes de l'Enclave des Papes ainsi que la Roche St Secret qui n'appartient pas à notre communauté de communes.

Nous attendons une réponse que nous espérons positive dans les semaines à venir.

Le Département étudie les appels à projets au printemps 2019 et compte analyser notre projet à ce moment-là.

Il a été demandé d'avoir une réponse avant cette échéance car l'étude de besoins doit être lancée rapidement.

Ce jour même, Monsieur le Maire a rencontré Mme Marie-Pierre MOUTON, Président du Département de la Drôme, il lui a remis le dossier du projet en main propre. Elle s'est engagée à en prendre connaissance rapidement et ainsi donner une réponse dans les meilleurs délais. Monsieur le Maire en a profité à cette occasion pour remercier tous les maires présents qui soutiennent ce projet.

Une seule signature est demandée aux services départementaux, aucun financement n'est sollicité.

- **Local dépôt de pain**

Monsieur le Maire rappelle que le dépôt de pain est fermé depuis plusieurs mois. En accord avec le locataire qui a cessé son activité, la commune en tant que propriétaire des murs a récupéré ce local à la fin du bail. Il est maintenant disponible.

Pendant de nombreuses années, Monsieur le Maire s'est attaché à mettre un dépôt de pain pour répondre aux besoins de la population notamment lorsque la boulangerie Gambus était fermée.

La nouvelle situation géographique de la boulangerie Gambus et la fourniture en pain par M. et Mme Boblet (C'est mon marché) devraient répondre aux besoins de la population.

Monsieur le Maire a rencontré M. et Mme Boblet et M. et Mme Gambus. Une information va être communiquée dans le prochain bulletin concernant la fourniture en pain par l'épicerie lorsque la boulangerie Gambus est fermée. De même, la boulangerie va mettre en place une affiche pour informer sa clientèle du dépôt de pain chez M. et Mme Boblet.

Compte tenu de cette entente, il convient alors de ne plus imposer l'activité « dépôt de pain » dans le local communal mais de se laisser une liberté de choix parmi les demandes qui seront reçues.

Monsieur le maire précise qu'un « appel d'offres » va être lancé pour proposer à la location ce local commercial.

- **Courrier Association Camphill le Béal**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association qui remercie les donateurs de la Maison Samarie. Il rappelle que la commune avait participé à hauteur de 2 000 €. Monsieur le Maire remercie les conseillers qui ont toujours été à ses côtés pour soutenir le Béal et toutes leurs actions.

Monsieur le Maire est heureux de voir tout ce qui s'est fait dans cette structure. Il y a une réelle évolution pour les compagnons. La municipalité sera toujours présente pour les soutenir, les accompagner dans leurs projets et pour leur avenir.

- **Courrier Mme Nicole Lanfrey (compagne de Michel Bron)**

Monsieur le Maire a rencontré il y a quelques jours la famille de Michel Bron, il leur a remis le bulletin municipal avant sa diffusion par voie postale. Un article est consacré à la mémoire de notre ami Michel. Très touchée, sa compagne Nicole Lanfrey a écrit un courrier de remerciement.

Extrait du courrier : « Je remercie tous les membres du Conseil Municipal qui ont rapidement intégré Michel et lui ont permis de participer à la vie de la commune et d'en retirer beaucoup de satisfaction. »

Monsieur le Maire a une pensée pour toute la famille de Michel qui doit appréhender cette période de fêtes de fin d'année en son absence.

Monsieur le Maire rajoute que sa compagne et sa fille ont offert à la mairie plusieurs cartons de livres appartenant à Michel. Ils seront proposés à la bibliothèque municipale et aux livres voyageurs.

Pour conclure, Monsieur le Maire souhaite à tous de bonnes fêtes.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h10

Le Maire,

Jean-Louis MARTIN

